

COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE DE SURVEILLANCE DU SECTEUR MINIER - AVIS 43-305 DU PERSONNEL DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Référence : Bulletin de l'Autorité : 2005-02-11, Vol. 2 n° 06

Le mandat des membres du Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier (le « comité consultatif ») des ACVM ayant pris fin, nous invitons les personnes intéressées à poser leur candidature.

Le comité consultatif est chargé de conseiller les ACVM sur l'évolution du secteur et de la profession liée à la réglementation des valeurs mobilières, notamment : les questions relatives à l'information à fournir soulevées par la mise en œuvre et l'application du règlement intitulé Norme canadienne 43-101, *Information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 »). Le comité consultatif favorise également les échanges entre les ACVM et le secteur minier.

Le comité consultatif est composé d'une dizaine de bénévoles de partout au Canada, issus de divers champs du secteur minier allant de l'exploration initiale à la production. Les membres du comité consultatif se réunissent environ quatre fois l'an, principalement par téléconférence. Ils occupent leurs fonctions pendant deux ans.

Le comité consultatif est coprésidé par deux représentants des ACVM : Deborah McCombe de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et Greg Gosson de la British Columbia Securities Commission. Des représentants de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX Inc. siègent au comité consultatif à titre d'observateurs.

Les membres doivent posséder une grande expertise technique et manifester un vif intérêt pour la réglementation des valeurs mobilières en ce qui a trait au secteur minier. À ce titre, il leur sera utile de connaître la législation et la réglementation que les ACVM mettent en œuvre et font appliquer. Les personnes exerçant seules, les représentants de grandes et de petites sociétés minières ouvertes, d'associations professionnelles et de sociétés d'experts-conseils ainsi que les autres personnes intéressées sont invités à poser leur candidature par écrit, en indiquant leur domaine de spécialisation et l'expérience pertinente acquise. Les candidats doivent présenter leur demande au plus tard le 1^{er} mars 2005.

Veillez adresser votre demande ou vos questions au sujet de cet avis à :

Deborah McCombe
Chief Mining Consultant, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : (416) 593-8151
Courriel : dmccombe@osc.gov.on.ca

Greg Gosson
Chief Mining Advisor, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Téléphone : (604) 899-6519
Courriel : ggosson@bcsc.bc.ca

Le 11 février 2005